Paris : l'extension des terrasses pérennisée jusqu'en juin 2021

Les terrasses éphémères de bars et restaurants sont pérennisées jusqu'en juin 2021. Une bonne nouvelle pour la plupart des professionnels durement touchés par la crise sanitaire. Malgré certaines inquiétudes.

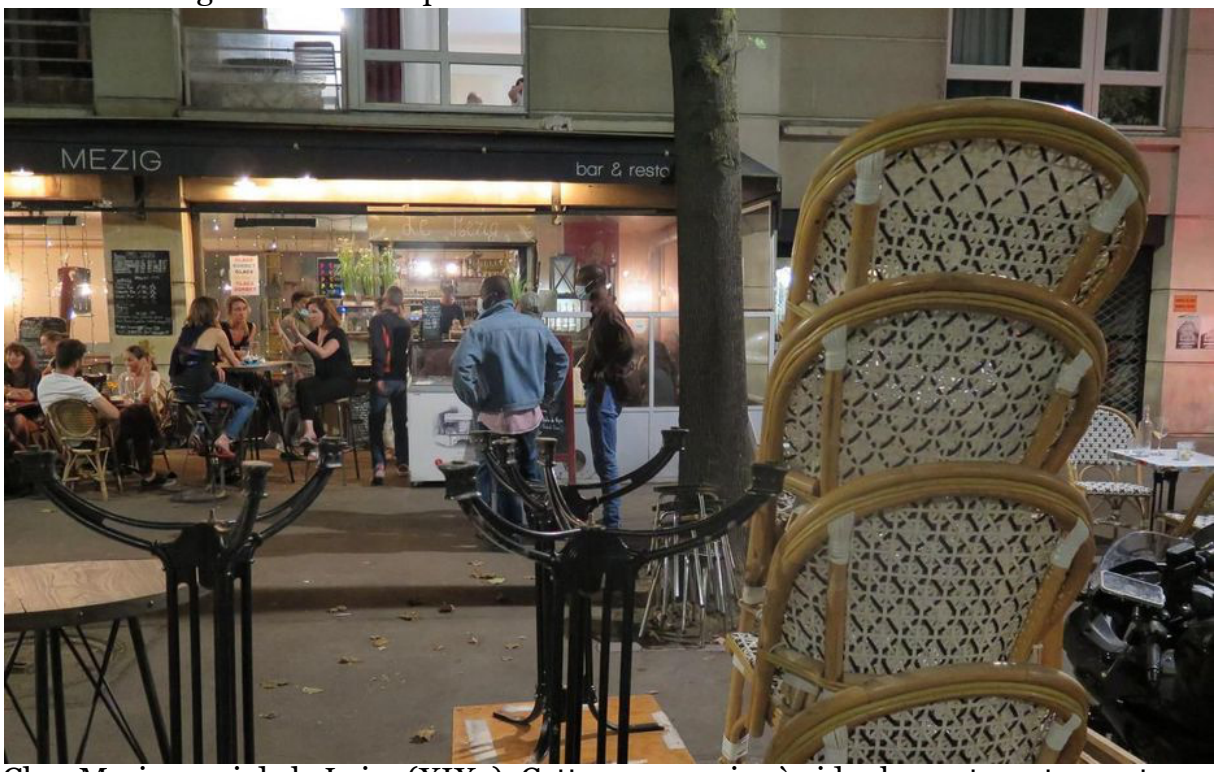

Chez Mezig, quai de la Loire (XIXe). Cette mesure vise à aider les restaurateurs et propriétaires de bar, durement touchés par la crise sanitaire. LP/Céline Carez

Par **Cécile Beaulieu**

Le Parisien, 27 août 2020

Les terrasses éphémères sont prolongées jusqu'en juin 2021. Anne Hidalgo, la maire de Paris, n'avait pas fait mystère, dès la fin mai, de son intention d'aider les brasseurs et restaurateurs, durement touchés par la crise du Covid-19 et le confinement, mais la décision est cette fois actée. Avec, également, le maintien de la gratuité des droits de terrasse.

8000 bénéficiaires

Ils sont 8000 cafetiers à Paris à avoir bénéficié de ces extensions exceptionnelles, aujourd'hui reconduites. Tables supplémentaires sur les trottoirs, les places de stationnements, de livraison…

«Compte tenu de l'ampleur de la crise qui frappe le secteur, a annoncé ce jeudi Emmanuel Grégoire, le premier adjoint de la maire de Paris, la mesure, assortie de plusieurs contreparties, dont la fermeture des terrasses à 22 heures et la limitation des nuisances sonores pour les riverains, sera reconduite.»

Toutefois, les postulants devront adhérer à une nouvelle charte de «bonne conduite», actuellement en cours d'élaboration. «Elle portera sur le respect très strict des distanciations sanitaires, la taille des terrasses, les nuisances sonores, le respect des horaires, notamment, et les amendes (pour non-respect de cette charte) seront portées de 168 euros à 500 euros», souligne Olivia Polski, l'adjointe au commerce d'Anne Hidalgo.

A noter que les places réservées aux personnes handicapées ou aux taxis ne peuvent pas servir à ces extensions. «Dans les deux cas, les terrasses ne pourront pas s'y installer», confirme Olivia Polski.

Pas de chauffage autorisé

«Pour cet hiver, a prévenu de son côté Emmanuel Grégoire, nous n'autoriserons pas les chauffages de ces terrasses éphémères. On apprendra à faire différemment, comme le font d'autres pays.»

Des dispositions largement insuffisantes, pour Frédérique Senaud, gérante depuis vingt-quatre ans du restaurant Le Parvis, à deux pas du centre Pompidou, dans le quartier des Halles.

«Pour que nous puissions nous en sortir, il faudrait supprimer tout simplement les droits de terrasse sur l'ensemble de l'année 2020. Ces terrasses constituaient 80% de notre chiffre d'affaires : là, on gagne 500 euros sur nos 120 places en extérieur, au lieu de 4000 euros habituellement, en raison de l'absence des touristes et des travaux à Beaubourg. La profession est complètement démoralisée. Et si on nous supprime le chauffage, c'est la clef sous la porte!»

«Une charte, c'est très bien, assène pour sa part Maître Philippe Meilhac, avocat de nombreux restaurateurs parisiens. Mais encore faudrait-il qu'elle soit élaborée en concertation avec les professionnels et les maires d'arrondissements, de manière à prendre en compte les problématiques spécifiques et les nombreuses disparités. Il faudrait également repenser le montant des droits de voirie qui sont passés de 30 millions d'euros en 2010 à 60 millions d'euros aujourd'hui, alors que les recettes des établissements sont en berne...»

Rémy Guilbert, propriétaire de trois établissements place Sainte-Catherine (IVe), Le Bistrot de la Place, Le Marché et La Terrasse, accueille, de son côté, la nouvelle avec une certaine bonne humeur : «Je crois que cela va vraiment nous permettre de sauver les meubles, sourit-il, enthousiaste. Nous sommes installés au centre de la place, et les clients sont au rendez-vous dans ce petit village. Nous respectons scrupuleusement les horaires de fermeture, les consignes sanitaires. Le prolongement est une bonne chose à prendre, qui va un peu compenser nos pertes...»